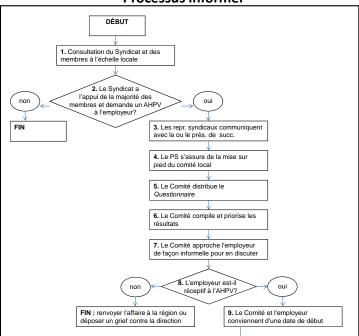
PROCESSUS DE NÉGOCIATION DES AHPV

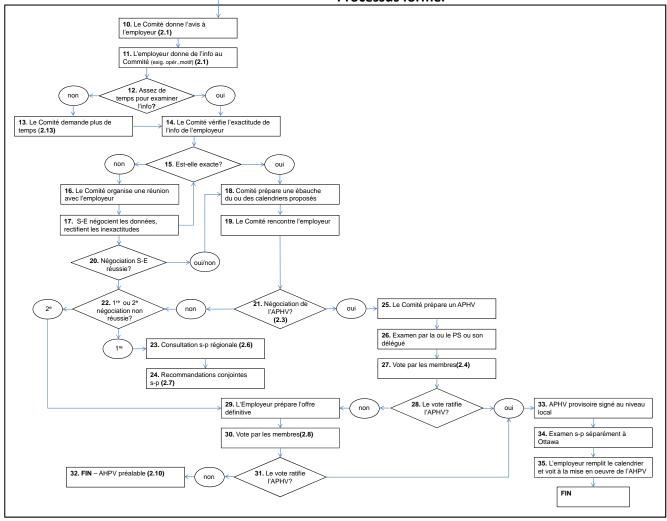
Processus informel



Le Comité d'examen des AHPV doit noter les délais clés suivants :

- Les étapes 10 à 19 devraient prendre 5 jours.
- Les étapes 16 à 33 devraient prendre 5 semaines.
- À l'étape 23, on fait référence aux «3 semaines» du paragraphe 2.6 de l'appendice B de la Convention collective des FB 2014.
- À l'étape 24, on fait référence à «une semaine» du paragraphe 2.7 de l'appendice B de la Convention collective des FB 2014.
- À l'étape 27, on fait référence aux «2 semaines» du paragraphe 2.4 de l'appendice B de la Convention collective des FB 2014.

Processus formel



Nota: Les chiffres en caractères gras entre parenthèse renvoient aux clauses de l'appendice B de la Convention collective des FB 2014.

Dernière mise à jour : août 2017